



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-septième session

28 septembre - 2 octobre 2020

Activités de la FAO dans le domaine des parcours et du pastoralisme et proposition relative à la célébration d'une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

Résumé

Les parcours et le pastoralisme préservent les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de millions de personnes et assurent des services polyvalents fondés sur la nature. S'ils sont en bonne santé et productifs, les parcours et les pâturages sont tout à fait susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Ils sont cependant confrontés à un certain nombre de problématiques et de menaces: sécheresse, dégradation, pression sur les terres et instabilité croissante des conditions climatiques.

La FAO contribue à apporter des réponses à plusieurs de ces enjeux, car elle travaille sur la gestion durable des parcours, leur gouvernance et la production de données et de connaissances, et apporte un appui aux initiatives de plaidoyer des éleveurs pastoraux. Afin d'appliquer une approche coordonnée à long terme qui renforce les valeurs naturelles et culturelles des parcours et protège les systèmes pastoraux, la FAO doit mettre en place, à l'échelle de l'Organisation, un programme technique et stratégique sur les parcours et le pastoralisme.

Donnant suite à la demande formulée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, le présent document renferme la proposition du Gouvernement mongol visant à célébrer une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux en 2026. Cette Année sera l'occasion de faire connaître l'importance des parcours et des éleveurs pastoraux du point de vue des moyens d'existence, de la santé des écosystèmes et d'autres dimensions du développement durable qui en dépendent. Plus de 75 pour cent des États Membres en bénéficieront.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité:

À demander à la FAO d'intégrer les parcours et le pastoralisme dans les programmes techniques et stratégiques afin de veiller à ce que leur gestion durable et leur développement soient systématiquement pris en compte.

À examiner la proposition présentée par le Gouvernement mongol et à mobiliser le soutien d'autres États Membres en vue de la célébration, en 2026, de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, et à proposer des orientations et des mesures y donnant suite, selon qu'il convient.

À examiner et à réviser, le cas échéant, le projet de résolution de la Conférence visant à célébrer l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux en 2026 présenté en annexe et à le soumettre à l'examen du Conseil à sa cent soixante-cinquième session en vue de son adoption par la Conférence à sa quarante-deuxième session.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Badi Besbes

Fonctionnaire principal chargé de l'élevage et Chef de la Sous-Division de la production et des
ressources génétiques animales

Tél.: +39 06 570 53406

I. Introduction

1. On appelle «parcours» les ensembles de terrains où poussent des espèces autochtones de graminées, des herbes non graminées ou des arbustes et les écosystèmes indigènes connexes. Ils servent de pâturages aux animaux d'élevage et à la faune sauvage, et on y trouve principalement des éleveurs pastoraux, des agropasteurs et des exploitants de ranch. Le pastoralisme est un système de subsistance et d'alimentation fondé sur l'élevage, qui interagit avec un environnement naturel caractérisé par d'extrêmes variations en fonction des saisons et par une importante biodiversité.
2. La moitié environ de la surface terrestre émergée est constituée de parcours. Les estimations du nombre de personnes qui vivent des systèmes pastoraux dépendent des catégories prises en compte (par exemple les nomades). Les chiffres sont hypothétiques : le nombre d'éleveurs dans le monde dans des systèmes pastoraux et agropastoraux dépasse selon toute probabilité les 200 millions. On en trouve dans environ 75 pour cent des pays et leurs pratiques diffèrent selon les écosystèmes.
3. Il existe une très grande variété de systèmes pastoraux, mais tous améliorent l'alimentation et le bien-être des animaux en leur faisant emprunter différents itinéraires en fonction des saisons et des environnements. La diversité des espèces d'animaux d'élevage permet de tirer le meilleur parti de la mosaïque de parcours qui existent, de jouer un rôle de régulation des maladies et de répondre à des besoins multiformes en matière de commerce et de nutrition.
4. Le fonctionnement des systèmes pastoraux dépend de la mobilité des animaux et des personnes sur un territoire ou d'un territoire à l'autre, au gré des saisons. Ils sont devenus au fil de leur évolution des systèmes divers, polyvalents et complexes, capables de garantir la sécurité alimentaire et de fournir de nombreux avantages socioéconomiques et des services écosystémiques à des millions de familles rurales.
5. Le présent document explique l'importance des parcours et du pastoralisme, les services qu'ils fournissent et les défis qu'il leur faut relever. Il rend compte des activités menées dans ce domaine par la FAO au sein du système des Nations Unies, propose de mettre en place un programme technique et stratégique relatif aux parcours et au pastoralisme à l'échelle de l'Organisation, et présente la demande du Gouvernement mongol visant à instaurer une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

II. Pourquoi faut-il prendre soin des parcours et du pastoralisme?

6. En collaborant avec la nature, le pastoralisme propose une autre perspective et constitue une voie prometteuse vers des solutions innovantes répondant à une vaste palette de défis à l'échelle mondiale. S'ils sont en bonne santé et productifs, les parcours et les pâturages sont tout à fait susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
7. Appuyer ou rendre possible la gestion des terres par la préservation de systèmes pastoraux traditionnels (par exemple le Hima en Jordanie) s'est révélé efficace dans la remise en état des parcours. En Inde, les troupeaux emmenés par des pasteurs contribuent à réduire les feux de forêt en diminuant la quantité de biomasse. Des parcours en bonne santé sont utiles dans divers domaines: médecine traditionnelle, tourisme et services écosystémiques, notamment recyclage des nutriments, fixation du carbone, formation des sols et protection contre l'érosion, dans la droite ligne des ODD 13 et 15.
8. Les systèmes pastoraux entretiennent des rapports circulaires avec l'écosystème; ils fournissent des services polyvalents, une assurance de capital, des marchandises et des valeurs culturelles et sociales. On a beaucoup étudié le rôle des troupeaux pastoraux diversifiés s'agissant de la dispersion des graines, de la fertilité du sol et de la biodiversité. Grâce au pastoralisme, les écosystèmes sont bien connectés. Il contribue par ailleurs dans une large mesure à la conservation *in situ* de la biodiversité (ODD 15). Les systèmes pastoraux à faible intensité d'intrants produisent des aliments d'origine animale bénéfiques pour la santé, qui concourent à réduire la pauvreté (ODD 1) et

la faim (ODD 2). Les races locales sont utiles en ce qu'elles permettent une utilisation efficace de l'eau et des pâtures dans les zones arides et semi-arides¹.

9. Le pastoralisme est un moyen d'existence pour des millions de familles, source d'emplois et de valeur économique. En 2018, en tenant compte de la consommation personnelle dans le calcul des revenus bruts, la contribution des éleveurs pastoraux a atteint 27 pour cent du PIB au Tchad, 12 pour cent en Mongolie et 1,4 pour cent en Argentine², soit davantage que les chiffres habituellement indiqués dans les publications à ce sujet.

10. Les parcours sont confrontés à des changements d'affectation des terres qui ne sont pas durables, dus à des choix de gestion des terres déséquilibrés et visant le court terme, notamment l'expansion des terres cultivables. La segmentation des droits fonciers communs peut déboucher sur des conflits et sur le dérèglement de la mobilité et de l'accès aux ressources naturelles. Les programmes de sédentarisation, l'urbanisation, les industries extractives et les incendies de forêt sont d'autres menaces qui pèsent sur la productivité et l'intégrité écologique de ces terres et du pastoralisme.

11. Des études montrent que les paysages pastoraux, notamment dans les zones arides, peuvent avoir un bilan carbone neutre, car les émissions d'origine animale sont compensées par la fixation du carbone dans les sols et les plantes. Certaines pratiques peuvent être déployées afin d'améliorer le bilan carbone et de renforcer la résilience dans son ensemble. Le changement climatique est susceptible d'avoir des effets catastrophiques sur les systèmes pastoraux, la santé des parcours et les moyens d'existence, ce qui aurait des conséquences alarmantes, notamment lorsque les déplacements sont limités.

12. Les sécheresses, les inondations, la dégradation, la pression sur les terres et l'instabilité croissante des conditions climatiques nuisent à la productivité économique des parcours et du pastoralisme et peuvent ainsi aggraver la pauvreté rurale, les éleveurs pastoraux perdant leurs capitaux productifs d'intérêts. La régénération des troupeaux peut prendre des années. Les sécheresses prolongées et périodiques entraînent la baisse du prix des animaux en raison de leur perte de poids, tandis que le prix des denrées alimentaires de base augmente. Les populations souffrent alors de pauvreté et de faim chroniques.

13. Comme ils restent généralement hors de portée des services vétérinaires et des services de vulgarisation publics, les troupeaux des éleveurs pastoraux sont victimes de maladies transfrontières comme la péripneumonie contagieuse des bovins, la peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse. L'absence de ces services a un effet direct sur le tableau épidémiologique des maladies. Les éleveurs pastoraux sont exposés aux zoonoses (par exemple, fièvre de la vallée du Rift ou brucellose).

14. Les données publiques sur le pastoralisme sont rares et manquent de fiabilité, et les méthodes conventionnelles de modélisation et d'analyse économique ne sont pas adaptées. L'élevage est limité à une certaine représentation de l'animal qui serait isolé de l'environnement naturel, et la variabilité est perçue comme un obstacle. Cette question a contribué à une erreur de jugement structurelle et à une représentation erronée du pastoralisme et de son potentiel.

15. Victimes depuis des générations d'une «indifférence bienveillante» dans de nombreux pays en développement, les éleveurs pastoraux sont confrontés à la pauvreté, à la malnutrition, à la faim et à la marginalisation. Ils n'ont que difficilement accès aux services sanitaires et éducatifs de base, ce qui a des répercussions sur le développement des enfants, contraints notamment à travailler. La discrimination, l'insécurité, les conflits et l'exode rural ébranlent les communautés pastorales: ils réduisent la main-d'œuvre disponible pour gérer les troupeaux, les pâturages et l'irrigation. Il faut améliorer l'accès aux services, en particulier aux services éducatifs et aux possibilités d'apprentissage (ODD 4) et aux services de santé (ODD 3), prêter une attention accrue aux besoins des femmes, des

¹ <http://www.fao.org/3/j8919e/j8919e.pdf>.

² Conclusions des projets sur les systèmes de gestion de l'information axés sur le pastoralisme (GCP/GLO/779/IFA).

personnes âgées et des jeunes dans les milieux pastoraux et ruraux (ODD 5) et promouvoir la paix durable (ODD 16).

16. Apporter aux éleveurs pastoraux un appui adapté et pérenniser leur accès aux services financiers et aux marchés leur donnera la possibilité de s'intégrer socialement et économiquement. L'accès aux marchés, à la technologie, aux soins vétérinaires, aux services de production animale et à l'innovation améliorera la compétitivité des aliments issus d'animaux de pâturage. Accorder de l'importance au rôle des parcours et du pastoralisme dans les politiques nationales renforcera leur contribution au développement de l'économie nationale. Par conséquent, il faut de toute urgence que les États Membres, les agences de développement et les autres parties prenantes s'intéressent de près à ces paysages et à ces moyens d'existence.

III. Activités menées par la FAO et d'autres entités des Nations Unies dans le domaine des parcours et du pastoralisme

17. La FAO approfondit et favorise l'assimilation des connaissances et l'adoption d'outils et de directives, notamment les directives sur la gestion durable des parcours, les directives techniques sur l'amélioration de la gouvernance des pâturages, figurant dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; et l'outil d'évaluation participative des parcours et des herbages. Ce dernier a été mis en œuvre dans cinq pays³ au moyen d'une approche participative fondée sur les connaissances traditionnelles des communautés pastorales et a contribué à la neutralité de la dégradation des terres. La FAO apporte un appui aux mécanismes intergouvernementaux visant à garantir les droits fonciers (par exemple dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et dans l'Union africaine), notamment la mise en commun des ressources naturelles transfrontalières et la coordination en matière de santé animale⁴.

18. Au moyen de son initiative relative à l'Action contre la désertification, la FAO aide certains de ses Membres⁵ à gérer durablement et à régénérer les forêts et les parcours de leurs zones arides, par exemple avec la Grande muraille verte au Sahara.

19. Donnant suite à la demande formulée par le Comité des forêts à sa vingt-troisième session en juillet 2016, la FAO a créé un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

20. L'initiative relative aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial tient compte des systèmes pastoraux de la République du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie.

21. Les activités de la FAO relatives au pastoralisme s'inscrivent dans l'appui technique apporté aux Membres et aux communautés économiques régionales en matière de développement durable du secteur de l'élevage, notamment l'initiative pour des politiques d'élevage menée avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La FAO encourage la mise en place de chaînes de valeur de la viande inclusives et durables et réalise des évaluations des émissions de gaz à effet de serre, de l'alimentation animale et de l'équilibre nutritionnel dans des zones de pâturage du monde entier. Étant donné que l'inclusion sociale et l'inclusion économique vont de pair, l'Organisation encourage les mesures qui visent tout particulièrement à étendre la protection sociale aux éleveurs pastoraux (par exemple au Kenya et au Pakistan) et à appuyer les jeunes des communautés pastorales (notamment au Burkina Faso, en Mauritanie et au Tchad).

22. La Plateforme des connaissances pastorales⁶, créée par la FAO avec l'appui du Gouvernement allemand, met à disposition les informations, les documents et les connaissances qui existent ainsi que

³ Kirghizistan, Burkina Faso, Niger, Kenya et Uruguay.

⁴ <http://www.fao.org/3/ca7178en/ca7178en.pdf>.

⁵ Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Maroc, Niger, Nigéria et Sénégal.

⁶ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

les outils techniques, les évaluations et les résultats de recherche. En comblant les lacunes en matière de données, la Plateforme a pour objet d'éclairer les décisions fondées sur des éléments concrets qui portent sur les communautés pastorales, tout en renforçant la collaboration entre les parties prenantes.

23. Dans le cadre des services proposés en faveur de l'émancipation des femmes chez les éleveurs pastoraux en milieu rural, la FAO a mené une étude à titre d'essai au Kenya, qui porte sur les éleveuses pastorales massais. L'initiative a consisté à renforcer les capacités en matière d'irrigation et de gestion des éléments nutritifs à petite échelle, à l'aide de technologies permettant d'économiser l'eau et les nutriments et de téléphones mobiles. L'Organisation de recherche sur l'agriculture et l'élevage du Kenya y a également pris part.

24. La FAO contribue au renforcement des capacités des organisations pastorales et des principaux acteurs chargés de la collecte et de l'analyse de données et de la gestion de l'information. Avec ses partenaires, l'Organisation a eu recours à l'approche axée sur des écoles pratiques d'agropastoralisme dans la région d'Afrique de l'Est au fil du temps, puis a étendu le concept à d'autres régions, notamment au Sahel et dans le sud de l'Afrique.

25. La FAO encourage les organisations pastorales à participer à différents partenariats multipartites, comme le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et le Programme mondial pour un élevage durable. Elle facilite également la participation des éleveurs pastoraux autochtones à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones afin de défendre leurs droits, et établit les profils des systèmes alimentaires de ces éleveurs.

26. La FAO tâche de prévenir les situations d'urgence liées au pastoralisme et d'intervenir en cas de crise, par divers moyens:

- a. En fournissant des aliments destinés aux animaux et en élaborant des outils d'alerte, comme le Système d'alerte rapide préventif pour l'élevage, et des outils d'évaluation de la sécurité de l'alimentation animale au niveau national⁷ permettant d'intervenir rapidement en situation de crise, ainsi que le Système mondial d'information et d'alerte rapide qui contrôle la situation de la sécurité alimentaire et donne l'alerte en cas de signe de pénurie alimentaire.
- b. En évaluant les incidences d'une crise et en apportant des solutions lorsqu'une crise se prolonge, comme c'est le cas actuellement avec l'évaluation rapide des répercussions de la covid-19 sur les communautés pastorales et le secteur de l'élevage.
- c. En empêchant l'apparition de maladies transfrontières et de zoonoses liées à l'élevage et en encourageant les pratiques optimales en matière de santé, de bien-être des animaux et de production animale. Ainsi, entre 2016 et 2019, la FAO a vacciné environ 30 millions de têtes contre la peste des petits ruminants dans les régions pastorales d'Éthiopie.
- d. En apportant un appui aux pays qui accueillent les réfugiés des territoires voisins et leurs troupeaux pendant les conflits.

27. La FAO a conduit les activités susmentionnées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières internationales telles que le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, des centres internationaux et des centres de recherche, notamment le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, des organisations non gouvernementales et des organisations d'éleveurs pastoraux.

⁷ <http://www.fao.org/3/ca7178en/ca7178en.pdf>.

Décisions de principe prises par les Nations Unies en faveur des parcours et des éleveurs pastoraux

28. À sa deuxième réunion tenue en mai 2016, l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement a reconnu l'importance du pastoralisme durable. Une résolution (UNEP/EA.2/Res.24) intitulée «Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables» a été adoptée. Au cours de sa quatrième réunion, en mars 2019, l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement a adopté la résolution UNEP/EA.4/15, «Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables», qui encourage la recherche scientifique sur des sujets connexes et nouveaux et qui prend acte des efforts actuellement déployés au niveau mondial pour présenter au Comité de l'agriculture de la FAO une proposition visant à instaurer une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

29. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à sa quatorzième session tenue en décembre 2019, a adopté la décision 14.COM.10.b.2 afin d'inscrire la transhumance, soit le déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes⁸, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

30. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, par l'intermédiaire des décisions 16/COP.14 et 26/COP.14, a pris en compte le régime foncier dans la réalisation des objectifs relatifs à la neutralité de la dégradation des terres. La cible consiste en partie à lutter contre la désertification. Cette approche offre des possibilités de renforcement des régimes fonciers des terres pastorales et des parcours.

IV. Domaines prioritaires d'action technique et stratégique

31. Les interventions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre au moyen de projets menés par un ensemble d'unités techniques et de bureaux décentralisés, sans véritable coordination. L'intégration des activités de la FAO sur les parcours et le pastoralisme et la coordination de son programme de travail technique et stratégique connexe garantira la gestion durable des parcours et des pâturages et appuiera les demandes des pays sur les éléments suivants:

32. Les protocoles de suivi: les parcours font moins l'objet de suivi que d'autres biomes. Il faut mettre au point des protocoles de suivi qui évalueront la santé des parcours, en se fondant sur les connaissances locales et traditionnelles, et qui seront adaptés à leur évolution dans le temps et aux différents environnements. Ces protocoles contribueraient à la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.

33. Production de données et de connaissances: on sait qu'il existe peu de données sur les parcours et le pastoralisme. Il convient d'adopter des approches participatives afin de déterminer au plus près les besoins en matière de données. Les données et les connaissances produites contribuent à mettre au point des programmes de régénération et aident les principaux acteurs et les décideurs à mieux comprendre les parcours et le pastoralisme.

34. Mobilité pastorale: La mobilité au niveau national doit être favorisée. Il existe bien des mesures régionales en faveur des déplacements transfrontaliers, mais elles ne sont pas toujours appliquées ni harmonisées. La FAO et ses partenaires doivent collaborer en permanence avec les gouvernements nationaux et les organes régionaux afin de renforcer les règlements relatifs à la mobilité et au commerce des éleveurs pastoraux, et développer les interventions tenant compte des situations de conflit dans les contextes de crise.

35. Appui aux institutions coutumières et aux systèmes de connaissances: mis au point au fil des siècles, les systèmes coutumiers de connaissances et de règles sur lesquels se fonde le pastoralisme contribuent à la gestion durable des parcours. S'ils ne sont pas reconnus et appuyés comme il se doit,

⁸ Soit en Autriche, en Italie et en Suisse.

ils pourraient bien disparaître. Pour qu'ils durent, ils doivent être pris en compte et inscrits dans les textes législatifs modernes.

36. Représentation efficace des éleveurs pastoraux et participation aux différentes plateformes de dialogue afin d'intervenir dans la prise de décisions: les éleveurs pastoraux et les autres acteurs des parcours doivent être consultés et bénéficier d'une représentation au moment de mettre au point les projets et les programmes qui seront exécutés dans leurs paysages.

37. Parité hommes-femmes: l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale et économique des jeunes sont cruciales. Dans le même temps, les rôles assignés à chaque sexe doivent être pris en compte lorsque des interventions sont élaborées, de manière à ne pas augmenter la charge de travail des femmes.

38. Renforcer les capacités des communautés pastorales: les communautés pastorales sont à la traîne au regard de nombreux indicateurs de développement, notamment en matière d'éducation. Les États Membres et les parties prenantes doivent élaborer des stratégies qui visent à renforcer les compétences des éleveurs pastoraux dans plusieurs domaines: gouvernance, gestion foncière, développement inclusif, approche «Une seule santé», accès aux services et aux marchés et atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets. L'accès des communautés pastorales à l'enseignement de type scolaire doit être facilité, notamment au moyen de modèles pédagogiques différents, adaptés au nomadisme.

39. Les éléments du programme mettent en avant les possibilités d'institutionnalisation du pastoralisme à la FAO, tout en s'appuyant sur les partenaires extérieurs. L'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux donnera l'élan nécessaire au processus.

V. Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

A. Objectifs et principaux résultats attendus

40. Compte tenu de l'importance des parcours et des éleveurs pastoraux s'agissant de la nutrition, de la santé des écosystèmes, de la création de revenus et d'emplois et d'autres dimensions du développement durable, le Gouvernement mongol propose d'instaurer en 2026 une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux afin de faire connaître les valeurs naturelles et culturelles des parcours et des systèmes pastoraux, telles qu'elles sont perçues. Cette Année permettra de mieux comprendre, à l'échelle planétaire, leur importance pour la sécurité alimentaire et les services écosystémiques mondiaux et mettra en avant la valeur des connaissances traditionnelles. Elle encouragera l'innovation au service de la durabilité et de la lutte contre la pauvreté des éleveurs pastoraux et stimulera les efforts visant à stimuler l'investissement dans les systèmes pastoraux et la remise en état des parcours dégradés. L'Année sera l'occasion d'inciter les décideurs et les parties prenantes à prendre davantage en compte l'appui que peut apporter le pastoralisme à la concrétisation des ODD et sa contribution aux résultats attendus dans le cadre des décennies des Nations Unies pour l'agriculture familiale, pour la restauration des écosystèmes et pour la nutrition.

B. Dispositions et engagements institutionnels

41. La proposition visant à célébrer l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux a reçu un bon accueil des gouvernements de la République islamique d'Afghanistan, du Burkina Faso, de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de la République islamique d'Iran, d'entités des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, des institutions internationales, des centres de recherche (par exemple le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale), des ONG et des organisations d'éleveurs pastoraux. Tous se sont fermement engagés à atteindre les objectifs et les résultats inscrits dans la proposition.

42. L'Année sera l'occasion d'examiner les progrès obtenus dans le cadre du projet de programme technique et stratégique de la FAO relatif aux parcours et au pastoralisme.

Annexe A

Projet de résolution de la Conférence de la FAO

Reconnaissant que le pastoralisme est un mode de vie dynamique et porteur de changement lié à des écosystèmes, des cultures et des identités plurielles, à des connaissances traditionnelles et à une coexistence de longue date avec la nature;

Réaffirmant que des parcours en bonne santé sont indispensables en ce qu'ils contribuent à la croissance économique, à la résilience des moyens d'existence et au développement durable du pastoralisme;

Conscients qu'un nombre considérable d'éleveurs pastoraux dans le monde vivent sur des parcours et que le pastoralisme est pratiqué sous des formes très diverses à l'échelle planétaire;

Notant que plus de la moitié de la surface terrestre émergée est classée dans la catégorie des parcours et que ces régions sont affectées par un important phénomène de désertification, notamment dans les pays constitués de vastes zones arides;

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclament la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, ainsi que la nécessité d'apporter un appui aux éleveurs pastoraux et à la gestion durable des parcours;

Prenant acte du fait qu'il faut que les efforts déployés en faveur de la pérennité des parcours et du pastoralisme soient transposés rapidement à grande échelle de manière à contribuer véritablement à la concrétisation des objectifs de développement durable;

Reconnaissant que les parcours et le pastoralisme ont fait l'objet d'une «indifférence bienveillante» dans de nombreux pays et qu'ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis à relever de toute urgence de par le monde;

Rappelant qu'il est nécessaire de protéger juridiquement les ressources naturelles, afin de gérer les zones de pâturage, la faune, les points d'eau, le déplacement des animaux d'élevage, les risques et la résilience, et de permettre l'aménagement du territoire et la gestion des écosystèmes par les éleveurs pastoraux et les entités publiques compétentes;

Soulignant également que des chaînes de valeur pastorales productives, bien établies et justes, peuvent proposer des perspectives économiques équitables et mettre fin à la pauvreté de divers groupes de population;

Reconnaissant que la FAO œuvre depuis longtemps à l'appui des parcours durables et des éleveurs pastoraux par l'intermédiaire de plusieurs de ses approches et domaines thématiques;

Reconnaissant les importantes contributions apportées par le milieu scientifique, les organisations non gouvernementales, les associations d'éleveurs pastoraux et d'autres acteurs de la société civile concernés, notamment s'agissant des nouvelles approches destinées à assurer le développement durable;

Reconnaissant également l'utilité des parcours durables et du pastoralisme pour plusieurs sous-programmes et domaines thématiques des Nations Unies, notamment pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole, et reconnaissant les efforts conjoints qu'ils mènent avec les partenaires intergouvernementaux et les partenaires du secteur privé et de la société civile;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Constatant que les États Membres ont abattu un travail considérable concernant les parcours et le pastoralisme;

Invitant les États Membres à renforcer plus avant les compétences du secteur de l'élevage pastoral et à poursuivre ou accroître les investissements responsables dans le secteur, notamment s'agissant des pratiques de gestion durable des terres, de l'amélioration ou de la régénération des écosystèmes, de l'accès aux marchés, de la santé et de la reproduction des animaux, et du renforcement des services de vulgarisation en matière d'élevage, en vue d'améliorer la productivité, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de préserver et de favoriser la biodiversité;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2026 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.